



COMMUNE DE DYO

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024

Présents : Jérôme DEBARREIX, Michel TREMEAUD, Bernard PLASSON, Marie-Hélène COLIN, Thierry CORNELOUP, Anthony LABROSSE, Claire LAURAS, Christian PACAUD, Mathilde SAVIGNAT (secrétaire de séance), Nastassia COPPIN (secrétaire de Mairie)

Excusés : Joëlle JOCAILLE (Pouvoir à Bernard PLASSON), Ophélie NAUDIN (Pouvoir à Jérôme DEBARREIX)

ORDRE DU JOUR

Début à 20H

1- Approbation du Procès-verbal du 25/04/2024

Validé à l'unanimité par le Conseil Municipal

2- Attribution des 9 lots des travaux de l'ancien presbytère

Monsieur le Maire informe le Conseil que deux lots n'ont pas reçu d'offre et qu'il n'a pas reçu les remarques et analyses du cabinet SETAN concernant les offres émises. Mathilde SAVIGNAT indique la démarche à suivre : il va falloir refaire un appel d'offre sur les deux lots (charpente et carrelage) puis s'il n'y a toujours pas de réponse le Conseil pourra prendre contact directement avec les entreprises.

Concernant les offres reçues, l'attribution est en cours. La commission d'appel d'offres s'est réunie et a émis un avis sur chaque lot. Lors de cette réunion, Anthony LABROSSE a quitté la réunion avant que la commission n'analyse les lots 8 et 9.

3- Abattage d'arbres à la Chapelle de Mans

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu Baptiste PEYRE de l'entreprise BP Paysage avec Michel TREMEAUD et Bernard PLASSON. Lors de cette rencontre, il a été demandé un devis pour l'abattage de quatre arbres côté calvaire et deux frênes côté chapelle (le plus proche de la stabulation et le plus proche de la barrière du pré) ainsi que pour l'élagage du tilleul et des autres frênes. Ce devis s'élève à 3566 € HT.

Michel TREMEAUD remarque que l'on pourrait économiser 1298 € si l'on s'occupait du broyage et de l'évacuation du bois.

Le dossier est mis en attente. Un autre devis ayant été demandé à une autre entreprise.

4- SYDESL

Madame la Secrétaire de Mairie informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une relance du SYDESL. A ce jour, notre collectivité reste redevable de la contribution 2024 au fonds de mutualisation Télécom (FMT) (sur la base de la RODP 2023). Le Conseil Municipal prend une délibération pour reverser 950 € 07 au SYDESL.

4- Élections Européennes

Monsieur le Maire remercie Michel TREMEAUD, Bernard PLASSON et Christian PACAUD qui ont installé les panneaux d'affichage pour les 34 listes candidates.

Les conseillers se partagent les tours de garde du bureau de vote : 8h-10h Mathilde SAVIGNAT et Bernard PLASSON ; 10h-12h Anthony LABROSSE et Thierry CORNELOUP ; 12h-14h Ophélie NAUDIN et Jérôme DEBARREIX ; 14h-16h Christian PACAUD et Michel TREMEAUD ; 16h-18h Claire LAURAS et Marie-Hélène COLIN. Dépouillement : Jérôme DEBARREIX, Michel TREMEAUD, Christian PACAUD, Marie-Hélène COLIN, Claire LAURAS et Ophélie NAUDIN.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux statuts de la communauté de communes. Les changements concernent principalement le siège social qui sera déplacé à Baudemont et le rajout de compétence. A l'unanimité, le Conseil Municipal délibère favorablement.

Thierry CORNELOUP fait part d'une demande de l'association des parents d'élèves qui a besoin d'un micro et d'une enceinte pour organiser un concours de pétanque à Dyo le 1er juin. Le Conseil accepte de prêter le matériel de la commune et mettra également un local à disposition de l'association.

Mr le Maire évoque la fin de journée du 24 août avec au programme une cérémonie du souvenir au monument en mémoire de deux dyotois abattus lors de l'attaque du train de Paray-le-Monial en 1924, une photo souvenir de tous les habitants, une présentation du nouveau cantonnier avec mise à l'honneur de Pascal BALIGAND, tout juste retraité, et la présentation de tous les nouveaux habitants installés dans la commune depuis le début du mandat. Il propose au Conseil Municipal d'apposer sur le Monument aux Morts une plaque à la mémoire de tous les soldats dyotois de toutes les guerres. Le Conseil accepte d'étudier cette proposition. Des devis seront réalisés.

Mathilde SAVIGNAT demande s'il est possible de nettoyer le chemin qui relie l'impasse des Loges à la route des Tours car il est emprunté par de nombreux marcheurs. Bernard PLASSON ira sur place pour voir s'il peut le faire avec son tracteur.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est en contact avec Jean Claude BORELLY afin d'organiser un concert de 2 heures dans l'église de Dyo. Ce concert s'adresse à un large public et rencontre un vif succès. Le trompettiste viendrait avec la sonorisation, l'éclairage et 2 techniciens. Sa production prends en charge toute la partie financière, soit l'imprimerie des affiches, des flyers et des billets, le transport, les hébergements, ainsi que le plateau artistique et technique, la SACEM... L'entrée serait de 28 euros le billet et la recette serait entièrement reversée à l'artiste qui propose de reverser 2 euros par billet vendu à une association de notre choix. En contrepartie, il demande de s'occuper de l'affichage et des flyers, de trouver 2 ou 3 points de vente où déposer les billets à

l'avance et de faire marcher le bouche à oreille.

Michel TREMEAUD informe le Conseil que Philippe DEVERS et Valentin VEAUX serait d'accord pour remplacer Michel MARTIN comme porte drapeau lors des cérémonies au Monument.

Monsieur le Maire partage entre tous les Conseillers des dépliants de la Communauté de Communes concernant le PLUI. Ces dépliants doivent être déposés dans toutes les boîtes aux lettres.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a organisé une réunion concernant l'impasse des Pré-Neufs en présence de Michel TREMEAUD, Bernard PLASSON, Christian LAVENIR (vice-président en charge de la voirie à Brionnais Sud Bourgogne), Christian LAROCHE (vice-président en charge de la voirie au Grand Charolais), Régis GAUTHERON (Maire de Marcilly la Gueurce), Daniel BERAUD (Maire de Changy), Franck Charrier (responsable du service voirie à Brionnais Sud Bourgogne) et Paolo NEVES (chef du service Voirie au Grand Charolais). Tout le Monde est conscient de l'état déplorable de la chaussée. Il a été conclu un accord entre les trois maires pour s'entretenir dès que du bois d'une autre commune doit être débardé sur sa propre commune. Brionnais Sud Bourgogne va demander un autre devis en fonction des conseils proposés par Paolo NEVES. Monsieur le Maire est pessimiste mais il espère que ces travaux seront enfin effectués cette année par la communauté de communes.

Michel TREMEAUD évoque deux parcelles dont le propriétaire est décédé en 1992 et qui ne semble pas avoir de succession. Il propose de se rendre au cadastre pour avoir plus d'informations.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les nouvelles tables pliantes de la cantine ont été livrées. La commande effectuée à SEDI a également été reçue en Mairie (code électoral 2024, code de l'urbanisme 2024, guide du voisinage et le guide des autorisations d'urbanisme 2024)

Michel TREMEAUD fait part de deux concessions qui vont arriver à terme dans l'année. Des courriers seront envoyés aux familles concernées.

Monsieur le Maire évoque le véhicule communal dont les deux pneus avant sont à changer. Le remplacement sera effectué par le Garage BARBIER.

Monsieur le Maire propose d'étudier le programme Argent de poche, proposé par la CAF, qui permet à la commune de donner des missions de 3 heures à des jeunes de 16 à 18 ans.